

# Avis public

## ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, a adopté la résolution suivante :

**RÉSOLUTION CA25 26 0179 « Adopter une résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, visant à permettre la construction des blocs 5 et 7 de l'îlot central du Technopôle Angus, destiné à un usage résidentiel et commercial, sur le lot 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson »**

Cette résolution n'a pas à faire l'objet d'un examen de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Cette résolution est donc entrée en vigueur à la date de son adoption.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 juillet 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

### Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie le 10 juillet 2025, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 10 juillet 2025.

Secrétaire d'arrondissement